

2017-06-16

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **L'efficacité des administrations publiques en Belgique**

(Article pour la revue économique du mois de juin 2017)

L'efficacité se définit par la capacité d'obtenir les meilleurs résultats qui soient en mettant en œuvre aussi peu de ressources que possible. La recherche intensive de l'efficacité dans la gestion publique est une nécessité pour toutes les composantes de l'État. On attend ainsi de l'ensemble des administrations publiques qu'elles fournissent des efforts constants en vue d'améliorer les services rendus à la collectivité ou de réduire leurs dépenses, voire de poursuivre ces deux objectifs simultanément.

Le niveau des dépenses publiques est particulièrement élevé en Belgique. Parmi les 15 pays d'Europe occidentale retenus, la Belgique figure en quatrième position en termes de niveau des dépenses exprimées en pourcentage du PIB. Elle fait partie, avec les pays nordiques, la France et l'Autriche, des États dont les dépenses sont supérieures à la moyenne.

Compte tenu de l'importance de ces dépenses, les résultats obtenus pourraient être meilleurs; c'est ce qui ressort de la comparaison des budgets alloués et des performances réalisées dans les 15 pays analysés. Ce constat vaut pour les quatre fonctions étudiées, à savoir la santé, l'enseignement, la sécurité et la mobilité. Au final, le degré d'efficacité de nos administrations publiques peut être qualifié de moyen. La Belgique se classe ainsi généralement devant les pays d'Europe méridionale, mais derrière les pays nordiques.

En Belgique, l'action publique recèle donc un indéniable potentiel de gains d'efficacité. Garantir des politiques publiques plus efficaces représente donc un défi prioritaire, qui requiert des efforts continus afin de maîtriser les coûts tout en améliorant les prestations.

Ces prochaines années, la plus grande efficacité de l'action des pouvoirs publics devrait en tout état de cause constituer un objectif-clé pour tous les niveaux de pouvoir en Belgique. Tout d'abord, pour concrétiser cet objectif, il conviendra d'adopter une approche systématique permettant d'analyser l'éventail des missions des pouvoirs publics et d'opérer des choix. Ensuite, il faudra examiner quel niveau de pouvoir est le mieux à même de s'acquitter de ces missions; il y a en effet lieu d'éviter les chevauchements et de viser des économies d'échelle. Enfin, il s'agira de tendre vers l'organisation la plus adéquate du fonctionnement des différents services publics, notamment en optimisant les applications informatiques et en simplifiant les procédures. Les réformes éventuellement nécessaires devront être envisagées dans une perspective à long terme et être mises en œuvre rigoureusement.